

Le GIE Joubert

en réseau au service des territoires

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 – 2017

Période du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2017



EN RÉSEAU AU SERVICE DES TERRITOIRES

Les présidents



Charles-Éric Lemaigen
Président de l'AdCF
Assemblée des Communautés de France



Jean-Luc Moudenc
Président de France urbaine
France urbaine



Louis Nègre
Président du GART
Groupement des Autorités Responsables de Transport



Jean Rottner
Président de la FNAU
Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme



Marc Vuillemot
Président de Ville & Banlieue
Association des Maires Ville et Banlieue de France

Éditorial

Le début de l'année 2017 marque le terme d'un mandat jalonné de plusieurs réformes territoriales qui ont modifié l'organisation territoriale de notre pays autour de trois axes : le renforcement du couple intercommunalités-régions ; la rationalisation sans précédent de la carte intercommunale et un dialogue renouvelé entre l'État et les métropoles, dont 7 nouvelles ont été créées par la loi relative au statut de Paris.

- Tout en créant de nouvelles régions au périmètre étendu, le législateur a fortement renforcé les compétences du bloc intercommunal : depuis le 1^{er} janvier 2017, les communautés d'agglomération et de communes sont responsables de l'aménagement économique, du parcours résidentiel des entreprises, de la promotion du tourisme et de la politique locale du commerce. Leur rôle de planification a également été renforcé, notamment à travers l'essor du PLU intercommunal avec la loi ALUR. Près de la moitié des intercommunalités (rassemblant 37 millions de Français) sont aujourd'hui engagées dans cette nouvelle dimension de l'urbanisme. Elles sont donc les interlocuteurs directs des régions pour l'élaboration des nouveaux SRDEII et SRADDET.

- Au terme de 450 fusions, la carte intercommunale s'est vue réduite de 40%. Les communautés de moins de 5 000 habitants, rassemblant 70% des intercommunalités en 2016, en représentent aujourd'hui moins d'un quart. Les communautés de moins de 5 000 habitants ont quant à elles disparu.

- La signature, le 6 juin 2016 à Lyon, du Pacte État-Métropole entre le Premier ministre et les 15 présidents de métropoles françaises a profondément renouvelé le dialogue avec l'État, dans un logique de responsabilité partagée au service de l'Alliance des territoires : décliné en 15 pactes métropolitains d'innovation conclus au 1^{er} trimestre 2017, ce Pacte a accéléré la réalisation de projets innovants tout en renforçant les logiques de coopération entre les métropoles et leurs territoires voisins afin d'identifier, d'outiller et de renforcer les réciprocitys. Il a vocation à être reconduit et proposé à d'autres collectivités.



Agir en réseau

Le rassemblement des associations du GIE Joubert a permis de donner une impulsion à plusieurs réseaux d'acteurs. Ils ont pour objectifs d'accompagner des politiques publiques, prendre des positions communes, capitaliser les expériences par l'organisation de séminaires d'échanges ou des études partagées.

Réseau des pôles métropolitains

Les associations du Pôle Joubert ont poursuivi en 2016 l'animation conjointe du réseau des pôles métropolitains autour des axes suivants :

- Réunion des directeurs de pôles métropolitains ;
- Journée nationale des pôles métropolitains, le 28 juin 2016 ; intitulée « Les pôles métropoli-

tains : outils au service d'une solidarité inter-territoriale en actes », cette édition était consacrée au rôle des pôles métropolitains dans l'Alliance des territoires ;

- Lancement d'une publication sur les pôles métropolitains aux éditions Gallimard – Points FNAU.

Bloc local sur l'enseignement supérieur

L'AdCF, France urbaine, la FNAU, l'AVUF et la Conférence des présidents d'Université se sont rapprochées afin de mettre en valeur l'action des villes et intercommunalités visant à façonner un « écosystème » favorable à l'innovation, vecteur de dynamisme économique et de création d'emplois. Cet engagement des collectivités du « bloc local » constitue un atout déterminant pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays.

Ensemble les cinq associations ont ainsi monté une série de sept séminaires afin d'intensifier

le dialogue entre collectivités et le monde de l'enseignement supérieur ; trois de ces séminaires se sont déroulés entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 mars 2017 ; à savoir : les Assises de l'habitat étudiant, quelle gouvernance pour quels projets ? (février 2016) ; Schémas ESR, contrats d'établissements, SRDEII... Quelle gouvernance locale pour l'ESR ? (septembre 2016) ; Les enjeux du patrimoine universitaire, opportunités et risques de l'autonomie des universités (mars 2017).

Un pôle Europe dynamique

En 2016, le Pôle Europe-Joubert a poursuivi son action autour des axes suivants :

- Séminaires (100 personnes) : « Les collectivités et le plan Juncker : bilan et perspectives », 16 juin 2016 ; « Appels à projets européens », 2 novembre 2016.
- Déplacement à Bruxelles, juillet 2016 : réunissant élus et techniciens, il a permis un point sur l'Agenda urbain, la simplification, l'avenir de la politique de cohésion et Horizon 2020.
- Contributions : le pôle Europe a produit deux contributions sur la mise en place de l'agenda urbain et la simplification.
- Participation à l'instance nationale de concertation partenariale de l'accord de partenariat (INCOPAP) et au réseau Europe urbain.

Réseau des acteurs de l'habitat

Le réseau des acteurs de l'habitat regroupe :

- des associations d'élus locaux,
- des collectivités locales,
- des organismes HLM,
- des associations régionales HLM,
- l'Union Sociale pour l'habitat.

Il a vocation à échanger « entre acteurs » sur le thème des politiques de l'habitat dans le cadre de rencontres annuelles. L'objectif du réseau des acteurs de l'habitat : mieux comprendre et répondre aux grands enjeux de notre société en matière de logement et d'habitat. Partage et mutualisation fondent l'ambition de ce réseau : il s'agit de développer une culture commune des acteurs de l'habitat et d'enrichir les pratiques. Le réseau des acteurs de l'habitat propose des rencontres thématiques et sémi-



Par et pour les collectivités

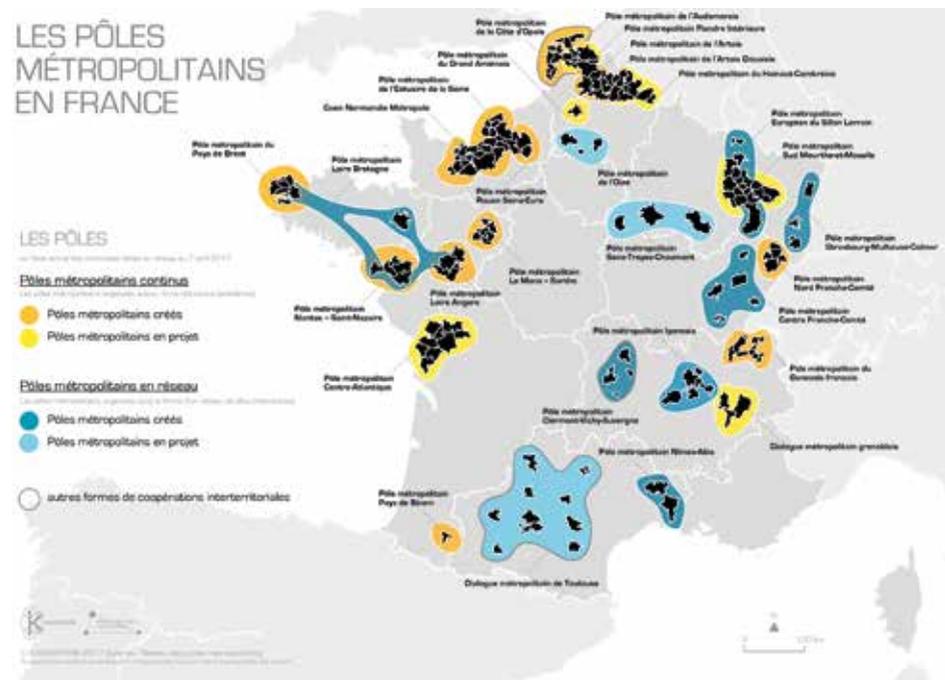
L'Agence France Locale installée dans le paysage du financement des investissements locaux

En 2016, l'Agence France Locale, voulue par les associations d'élus et propriété de leurs collectivités membres, a franchi la barre des 170 actionnaires et celle du milliard d'euros de prêts, soit déjà 4% des besoins globaux des collectivités locales et 25 % de ceux de ses membres.

La réussite de ce démarrage est liée en particulier à l'implication des collectivités pionnières qui ont accompagné la phase de construction. Elle est aussi indissociable du formidable travail fait par les équipes auprès des investisseurs et des marchés financiers d'une part et auprès du superviseur bancaire d'autre part. L'image qu'a acquise en quelques mois cet établissement de crédit le place d'emblée au niveau des meilleurs risques pour des investisseurs aussi prestigieux que des banques centrales ou des investisseurs institutionnels du monde entier. C'est l'image de nos collectivités locales qui est ainsi valorisée et appréciée à sa juste valeur.

La réussite de l'Agence France Locale passe maintenant par le développement de la société territoriale qui regroupe les collectivités membres. L'idée que les collectivités locales puissent être les acteurs principaux du financement de leurs investissements dépend de la taille et donc de la force de l'agence. C'est pour y contribuer que nous avons renforcé l'équipe de direction de la société territoriale avec l'arrivée de Stéphane Le Ho, un administrateur territorial expérimenté. Il est installé parmi nous au 22 rue Joubert depuis le début de l'année 2017 !

> www.agence-france-locale.fr



© KAMISPHÈRE

Prendre position ensemble sur les projets de lois

La production de lois génériques (de décentralisation ou d'organisation territoriale) ou sectorielles intéressant les collectivités s'est considérablement accrue. Leur analyse et la préparation des échanges au Parlement sont l'occasion de travaux partagés voire de prises de position coordonnées entre les associations de Joubert.



© ALDEV

Loi pour une République numérique

Le GIE s'est soudé pour répondre aux enjeux posés par la loi pour une République numérique, du 7 octobre 2016. Cette loi s'adresse très largement aux collectivités territoriales, notamment en les obligeant à communiquer les documents administratifs qu'elles détiennent aux autres administrations au nom de la démarche d'Open data. La notion de données d'intérêt général est par ailleurs créée, afin d'obliger les délégataires de service public à diffuser dans un format ouvert les données produites dans le cadre de cette délégation. Les collectivités territoriales sont enfin attendues sur l'accès au numérique, tant dans sa dimension infrastructures, que dans la dynamique de l'égalité des chances.

Loi Égalité et Citoyenneté

L'examen du projet de loi Égalité et Citoyenneté fut marqué par son caractère chaotique et imprévisible. Une absence de lisibilité tant sur le calendrier (CMP non conclusive, approbation qui devait impérativement être opérée avant le 1er janvier...) que sur la méthode (recours ou non aux ordonnances sur le volet urbanisme...) qui a largement conforté le besoin du partage des informations parcellaires entre les associations du 22 rue Joubert. En jeu notamment, les effets de la réforme de la carte intercommunale (fusion et extensions) sur la compétence d'élaboration des PLU et sur les démarches de PLUi en cours. Une mobilisation conjointe pour éviter de casser la dynamique désormais bien établie d'urbanisme intercommunal.

Loi pour la reconquête de la biodiversité

France urbaine et l'AdCF ont déposé des amendements communs pour supprimer sinon mieux encadrer le principe de représentation - substitution pour les territoires urbains membres des syndicats (d'énergie, d'eau, etc.), principe qui avait été étendu par la loi Biodiversité en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Le gouvernement n'a malheureusement pas souhaité retoucher à ce principe qui avait été intégré, contre l'avis des territoires urbains, dans la loi MAPTAM.



© DR



© GART

Décentralisation du stationnement

Durant l'année écoulée, les équipes du GART et des associations d'élus du pôle Joubert, l'AdCF et France urbaine notamment, ont travaillé avec la mission interministérielle pour la décentralisation du stationnement à la finalisation du dispositif réglementaire et à la communication avec les 800 villes concernées par la mise en œuvre de cette réforme. À notre initiative, de nombreuses réunions pédagogiques ont été organisées en région et dans certaines villes qui nous ont demandé d'intervenir spécifiquement pour elles. Nous avons parallèlement conduit une étude et organisé un colloque, en mars 2016, sur la dépénalisation du stationnement en Europe qui a rencontré un grand succès et qui constitue, à cet égard, un très bon outil pour expliquer les atouts de la réforme.

Signature du Pacte État-Métropole



© FRANCE URBAINE

Décret sur les données de l'énergie

Le Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, promulguée en 2015, a acté l'ouverture des données de l'énergie. Une concertation pour en définir les modalités a été menée par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Les associations du GIE Joubert (France urbaine, FNAU, AdCF) en partenariat avec Amorce et FLAME notamment, ont porté une position commune rappelant l'importance pour les collectivités territoriales de disposer des données les plus précises possibles. Ainsi, les pouvoirs locaux, accompagnés de leurs outils d'ingénierie, peuvent mettre en place des politiques publiques adaptées aux réalités territoriales, conformément à leurs compétences en la matière.

Pacte État-Métropole

Le Pacte État-Métropole a pour ambition de placer l'innovation urbaine au cœur du développement territorial. Il vise à cultiver la force du réseau des métropoles à l'international et a conduit à la signature de 15 pactes métropolitains. Le premier volet de ceux-ci est centré sur les projets innovants portés par chacune des métropoles et le second volet accompagne les actions concrètes de coopération interterritoriale engagées avec les territoires environnants. Réunissant le 1^{er} mars 2017 les présidents des actuelles et des futures métropoles, Bernard Cazeneuve, a appelé de ses vœux l'élargissement de la démarche dans le temps et dans l'espace.

Les associations du GIE Joubert



France urbaine > www.franceurbaine.org

France urbaine, née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion de l'Association des Communautés urbaines et métropoles de France et de l'Association des Maires de Grandes Villes de France, regroupe les élus des métropoles, des grandes communautés et des villes centres ou périphériques. Elle compte 97 membres de toutes tendances politiques confondues, représentant près de 30 millions d'habitants. France urbaine a pour objectif de promouvoir le fait urbain auprès des pouvoirs publics et de tous les citoyens. Dans un dialogue renouvelé avec l'État, l'association participe pleinement à la structuration du monde urbain dans notre pays et à l'attractivité de tout son territoire. Depuis sa création, elle est présidée par Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse, président de la métropole de Toulouse.



AdCF > www.adcf.org

L'AdCF, présidée depuis 2014 par Charles-Éric Lemaigen, président de la métropole d'Orléans, s'attache depuis sa fondation en 1989 à promouvoir la coopération intercommunale. Elle participe activement à l'élaboration des lois, à la diffusion des pratiques locales et à l'appui technique des élus et cadres communautaires. Elle contribue également aux grands débats sur l'organisation territoriale française, la réforme de la fiscalité locale et l'exercice des compétences décentralisées. Elle fédère aujourd'hui, après la profonde évolution que la carte intercommunale a connu au 1^{er} janvier 2017, plus de 900 communautés et métropoles, rassemblant au total 80% de la population française. L'AdCF est leur porte-parole auprès des pouvoirs publics.



AMVBF > www.ville-et-banlieue.org

Créée en 1983, l'Association des Maires Ville & Banlieue de France (AMVBF) est une association « thématique » nationale qui regroupe près de 100 communes et intercommunalités de toutes sensibilités politiques dont la caractéristique

commune est de faire l'objet de mesures particulières au titre de la politique de la ville. Elle vise notamment à porter auprès des institutions publiques la parole des élus et des habitants qui ont des besoins spécifiques du fait de leurs réalités urbaines difficiles, et à formuler des propositions durables et concrètes pour améliorer ces réalités. Son président est, depuis le 9 juin 2015, Marc Vuillemot, maire de la Seyne-sur-Mer dans le Var. Il succède à Damien Carême, maire de Grande-Synthe dans le Nord et à Renaud Gauquelin, maire de Rillieux-la-Pape dans le Rhône.



FNAU > www.fnau.org

La FNAU rassemble la cinquantaine d'agences d'urbanisme françaises, outils d'ingénierie partenariale qui rassemblent les collectivités, l'État et les acteurs territoriaux autour de missions d'observation et prospective, de planification et de politiques urbaines. Créée en 1980, l'association représente le réseau des agences d'urbanisme auprès des acteurs nationaux. Actuellement présidée par Jean Rottner maire de Mulhouse, la FNAU est à la fois un réseau d'élus présidents d'agences d'urbanisme, et un réseau de professionnels des territoires. Elle s'attache à promouvoir, capitaliser et diffuser des politiques territoriales innovantes et à contribuer aux débats sur la ville aux échelles nationale et internationale.



GART > www.gart.org

Fort des différentes sensibilités politiques qui le composent et de la diversité des territoires qu'il représente, le GART agit quotidiennement en faveur du développement des transports publics et des modes alternatifs à l'autosolisme. Constitué d'une équipe d'élus et de permanents pour mener à bien sa mission d'intérêt général, le GART partage les grands enjeux de la mobilité durable avec ses adhérents, plus de 230 autorités organisatrices de transport : autorités organisatrices de la mobilité, départements et régions. Le GART poursuit ainsi son inlassable travail de soutien des autorités organisatrices de transport et défend leurs intérêts à tous les niveaux où se déterminent les politiques publiques.

Les autres associations du GIE Joubert

D'autres associations impliquées dans les enjeux territoriaux ont rejoint le GIE Joubert et contribuent activement à la dynamique de réseau et d'échanges.

> Fédération Nationale des Scot (FNSCOT)
www.fedescot.org

> Association nationale des pôles territoriaux et des pays (ANPP)
www.anpp.fr

> Association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS)
www.amaris-villes.org

> Association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement (AMORCE)
www.amorce.asso.fr

> Association des Directeurs Généraux des Communautés de France (ADGCF)
www.adgcf.fr

> Coordination nationale des Conseils de développement (CNCD)
www.conseils-de-developpement.fr

> Terres en villes
www.terresenvilles.org

> Fédération des Agences Locales de Maîtrise de l'Énergie et du Climat (FLAME)
www.federation-flame.org

Les rencontres annuelles des associations du GIE Joubert

JUIN 2016, VAULX-EN-VELIN

Assemblée générale / Ville & Banlieue

14 ET 15 JUIN 2016, PARIS

Salon européen de la Mobilité / GART

22 SEPTEMBRE 2016, PARIS

Conférence des villes / France urbaine

5, 6 ET 7 OCTOBRE 2016, BAYONNE-PAU

37^e Rencontre nationale des agences d'urbanisme / FNAU

12, 13 ET 14 OCTOBRE, STRASBOURG

27^e Convention nationale de l'AdCF / AdCF

29 NOVEMBRE 2016, SÉNAT

Assemblée générale / GART

23 ET 24 MARS 2017, ARRAS

1^{res} Journées nationales de France urbaine / France urbaine



EN RÉSEAU AU SERVICE DES TERRITOIRES

CONCEPTION ET RÉDACTION : Brigitte Bariol-Mathais (FNAU),
Marianne Malez (FNAU) et Nathalie Marchand (France urbaine)
AVEC LA PARTICIPATION DE l'AdCF, France urbaine, la FNAU, le GART et l'AMVBF
GRAPHISME : Héloïse Tissot – **IMPRESSION** : Imprimerie LFT, Xxxxxxxx

Document téléchargeable sur le site des associations